

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 27 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Jean-Marc LHERMET, Béatrice HUEHN.

Procurations

M. Patrice BOUTHORS a reçu procuration de M. Dominique PETITJEAN
Mme Rosy CHAMAYOU reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET
M. Philipp DALHEIMER a reçu procuration de Mme Béatrice HUEHN

Secrétaire de séance : Madame Isabelle DEMIERRE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	27	Pour	: 27
Présents	22	Contre	: /
Votants	27	Abstention	: /

3.5. MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CRECHE MUNICIPALE ARC-EN-CIEL

Madame le Maire,

RAPPELLE que, chaque année lors des inscriptions qui ont lieu au printemps pour la rentrée de septembre, le règlement de fonctionnement est remis aux parents afin de leur donner toutes les précisions sur l'accueil de leur enfant.

INFORME que des changements sont nécessaires afin de se conformer aux nouvelles réglementations, notamment en matière d'obligations vaccinales, et pour s'adapter aux nouvelles modalités d'inscription et de pointage liées au changement de logiciel.

AJOUTE que les modifications apportées au règlement sont signalées en couleur dans le document annexé.

Vu l'article L.2221.3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de publier et de diffuser les règles de fonctionnement de la crèche « Arc en Ciel » afin qu'elles deviennent applicables aux usagers,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications proposées et valide la nouvelle version du règlement de fonctionnement ci-annexé.

DIT que la nouvelle version est applicable au 1^{er} août 2025.

Certifié exécutoire

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 27 juin 2025

Transmis au représentant de l'Etat le 01 JUIL 2025 Le Maire – Catherine BASTARD

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

01 JUIL 2025



La secrétaire de séance – Isabelle DEMIERRE